

# GLOSSAIRE

**Aire urbaine :** une aire urbaine est un ensemble de communes, constitué par un pôle d'au moins 5 000 emplois ainsi que par des communes rurales ou urbaines, dont au moins 40 % de la population ayant un emploi travaille, soit dans ce pôle, soit dans des communes attirées par lui (définition INSEE).

**Autorité organisatrice des transports :** en France, une autorité organisatrice de transports est une des collectivités à laquelle la loi d'orientation pour les transports intérieurs n° 82-1 153 du 30 décembre 1982, dite LOTI, a confié la mission d'organiser les transports. Par exemple, les régions sont aujourd'hui responsables de l'organisation des transports ferroviaires régionaux.

**Axe :** espace structuré par une ou plusieurs infrastructures de transport reliant une ou plusieurs agglomérations.

**Bâtiment voyageurs :** nom technique du bâtiment communément appelé « gare ».

**Bénéfice actualisé :** il s'agit de la somme des coûts et avantages actualisés du projet sur une période donnée. Il constitue un indicateur de la rentabilité du projet pour la collectivité.

**Bénéfice actualisé par euros investis :** il s'agit du bénéfice actualisé rapporté aux sommes investies.

**Cadencement :** organisation des circulations de trains de telle manière qu'ils proposent un départ à intervalle régulier. Un cadencement à la demi-heure imposerait ainsi un départ à 16h30, 17h00, 17h30, etc.

**Capacité :** on appelle capacité d'une ligne le nombre de trains qu'il est possible d'y faire circuler au cours d'une période donnée.

**Caténaire :** la caténaire désigne l'ensemble du dispositif suspendu au-dessus des voies (câble porteur et fil de contact) qui assure l'alimentation électrique ferroviaire.

**Clientèle induite (ou trafic induit) :** ce sont les voyageurs, déjà utilisateurs du mode ferroviaire, qui vont effectuer un nombre de voyages supplémentaires lorsque le projet sera mis en service, ou encore des voyageurs nouveaux qui n'auraient pas voyagé sans l'offre nouvelle offerte par le projet.

**Couplage/découplage :** opération consistant à réunir (couplage) ou à séparer (découplage) deux rames de TGV en gare.

**Développement durable :** mode de développement qui répond aux besoins présents, tout en veillant à ne pas gaspiller les ressources des générations futures ou compromettre leur capacité à satisfaire leurs propres besoins.

**Effet TGV :** on regroupe sous cette expression l'ensemble des effets directs ou indirects entraînés par l'arrivée de l'offre TGV sur un territoire où ce service n'était pas développé.

**Énergie fossile :** charbon, pétrole et gaz naturels sont des énergies issues de la décomposition de plantes et d'animaux de l'époque préhistorique. Il s'agit de ressources non renouvelables, qu'il convient donc d'économiser.

**Étoile ferroviaire :** appellation donnée aux gares vers lesquelles convergent plusieurs liaisons ferroviaires. Usuellement, le terme de **nœud** est employé lorsqu'il y a moins de 5 lignes convergentes.

**Équité territoriale :** principe visant à préserver la cohésion sociale et économique d'un territoire, notamment en garantissant un accès aux services égal à l'ensemble de la population de ce territoire.

**Gaz à effet de serre :** les gaz à effet de serre sont des composés chimiques contenus dans l'atmosphère qui piègent les rayons infrarouges émis par la terre : plus ils sont abondants, plus l'atmosphère et le sol se réchauffent. Ces gaz, dont le principal est le dioxyde de carbone ou gaz carbonique (CO<sub>2</sub>), sont présents naturellement en quantité minoritaire dans l'atmosphère (moins de 1%).

**Heures de pointe :** il s'agit, par opposition aux **heures creuses**, des heures de trafic maximum, notamment le matin et le soir avec les déplacements domicile-travail.

**Hub :** également appelé « plaque tournante aérienne », un hub est la base d'une compagnie aérienne dont l'un des objectifs est de regrouper les passagers en provenance de diverses villes et d'assurer leur correspondance rapide vers leur destination finale.

**Intermodalité :** utilisation successive de plusieurs modes de transport sur un même trajet (par exemple : le train puis l'avion).

**LGV (Ligne à Grande Vitesse) :** ligne ferroviaire dont les caractéristiques de construction la rendent apte à la circulation de trains à grande vitesse (TGV) avec des vitesses maximales élevées (320 km/h).

**Low cost :** compagnie de transport aérien à « bas prix ». Pour réduire leurs frais de fonctionnement, elles desservent généralement des aéroports secondaires et cherchent à exploiter de nouvelles niches commerciales.

**Maître d'œuvre :** personne physique ou morale qui conçoit et réalise l'ouvrage pour le compte du maître d'ouvrage. Le maître d'œuvre apporte une réponse technique, économique et architecturale au programme défini par le maître d'ouvrage.

**Maître d'ouvrage** : personne morale pour laquelle l'ouvrage est construit. Pour un établissement public, en tant que responsable principal de l'ouvrage, il remplit une fonction d'intérêt général dont il ne peut se démettre.

**Marche de base** : indicateur horaire calculé, sans arrêt intermédiaire d'un train, entre deux points d'une ligne, à partir des performances du matériel roulant utilisé et des caractéristiques de l'infrastructure de la ligne. Il en découle la **marche type** par adjonction d'une marge de régularité, généralement comprise entre 3 et 4,5 minutes au 100 km.

**Marche commerciale** : indicateur horaire donné, entre deux points d'une ligne, à partir de la *marche type*. Elle tient compte des conditions d'insertion dans le trafic en fonction des périodes de circulation, des temps liés aux arrêts en gare (décélération, arrêt, accélération).

**Métropolisation** : modification de la répartition spatiale de la population, qui se concentre sur les agglomérations.

**Multimodalité** : possibilité de choisir entre plusieurs modes de transport (rail, route, air ou voie d'eau) pour un même trajet.

**Natura 2000** : le réseau Natura 2000 a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique sur le territoire de l'Union européenne. Il est composé de sites désignés par les États membres en application des directives européennes dites « Oiseaux » et « Habitats » de 1979 et 1992, et assure le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvage d'intérêt communautaire.

**Pantographe** : système doté d'un archet articulé situé sur le toit de la motrice ou du train, qui capte le courant par frottement sur la caténaire.

**Plan de prévention des risques** : le PPR permet de délimiter les zones concernées par des risques (incendies, inondations...) et d'y prescrire des mesures de prévention. C'est le document de référence pour la prise en compte des risques naturels dans la planification territoriale et urbaine et les opérations d'aménagement.

**Profil en long** : il s'agit des caractéristiques de déclivités de la ligne : rampes et pentes notamment. Le profil en long pour la LGV Poitiers-Limoges ne peut dépasser 25 pour mille. Pour des lignes accueillant des trains de fret, il doit rester limité à 15 pour mille.

**Programme d'exploitation, de renouvellement et de modernisation** : le terme programme est utilisé dans ce cas pour désigner un ensemble de mesures qui contribuent à améliorer globalement la gestion du réseau

ferroviaire. Ces mesures peuvent être d'ordre organisationnel: gestion du trafic et de la maintenance. On parle alors de *programme d'exploitation*. Mais elles concernent aussi l'entretien du réseau. Par exemple un renouvellement du ballast, des traverses et des rails lorsque cette opération devient nécessaire pour maintenir le niveau de performance de la voie. On parle alors de *programme de renouvellement*. Enfin, la volonté de RFF de permettre le développement des trafics fret et voyageurs et d'accroître la productivité globale du système ferroviaire peut conduire RFF à engager un *programme de modernisation*. Un tel programme consiste à mettre en œuvre un ou plusieurs projets d'investissement sur l'infrastructure existante, comme la mise en œuvre d'un nouveau poste de commande d'aiguillages à long rayon d'action.

**Raccordements** : il s'agit de la jonction entre deux lignes ferroviaires.

**Report modal** : transfert d'une partie des voyageurs d'un mode de transport sur un autre mode de transport.

**Saisine** : lorsque la CNDP est saisie sur un projet, le maître d'ouvrage lui adresse un dossier présentant les principales caractéristiques et les objectifs du projet.

**SEVESO** : ville italienne connue pour une pollution à la dioxine en 1976, qui a donné son nom à une directive européenne pour la protection des installations classées vis-à-vis de l'environnement.

**Solde naturel/solde migratoire** : le *solde naturel* (ou accroissement naturel) est la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours de l'année sur un territoire.

Le *solde migratoire* est la différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours de l'année. Ce concept est indépendant de la nationalité.

**Taux d'actualisation** : ce taux est utilisé pour apprécier l'intérêt que représentent les investissements publics pour la collectivité, au regard des bénéfices futurs attendus. Son niveau dépend du poids que l'on souhaite donner au futur. On donne ainsi plus de valeur au futur si le taux d'actualisation est faible, favorisant les investissements à long terme. En 2005, le taux a été fixé à 4 % au lieu de 8 % précédemment.

**Taux de rentabilité économique (TRE)** : d'un projet public indique le niveau de rentabilité d'un projet, considéré comme un placement qui lui procurerait annuellement une rémunération nette.

En revanche, il ne sert pas à comparer deux projets mutuellement exclusifs : c'est le critère du bénéfice actualisé qui le permet.

**TEOZ** : nouvelle offre de service ferroviaire aux voyageurs, mise en œuvre par la SNCF, sur ligne classique et caractérisée par un confort amélioré et des services supplémentaires.

**TER (Train Express Régional)** : service de transport régional de voyageurs mis en œuvre par la SNCF pour le compte des conseils régionaux, autorités organisatrices de transport régional de voyageurs.

**TGV (Train à Grande Vitesse)** : service de transport ferroviaire à grande vitesse mis en place par la SNCF. Les trains de ce service sont conçus pour circuler à grande vitesse sur les LGV. Le TGV n'est cependant pas

« prisonnier » de ces lignes et il est également apte à circuler sur les lignes classiques, aux vitesses de circulation qui y sont autorisées.

## LEXIQUE

**ADEME** : Agence de l'environnement et de la maîtrise d'énergie

**AEP** : Alimentation en eau potable

**AFITF** : Agence de financement des infrastructures de transport de France

**AOC** : Appellation d'origine contrôlée

**CIADT** : Comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire

**CIEL** : Centre intermodal d'échanges de Limoges

**CNDP** : Commission nationale du débat public

**CPER** : Contrat de plan État-Région

**CPDP** : Commission particulière du débat public

**DIACT** : Délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires (anciennement DATAR, Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale)

**DDE** : Direction départementale de l'Équipement

**DUP** : Déclaration d'utilité publique

**ENSIL** : École nationale supérieure d'Ingénieurs de Limoges

**EPIC** : Établissement public industriel et commercial

**ERTMS** : European Rail Traffic Management System (système de gestion du trafic ferroviaire européen)

**INSEE** : Institut national de la statistique et des études économiques

**LGV** : Ligne à Grande Vitesse

**PIB** : Produit intérieur brut

**POLT** : Paris - Orléans - Limoges - Toulouse

**PPP** : Partenariat public/privé

**PPR** : Plan de prévention des risques

**RCEA** : Route Centre Europe atlantique

**RFF** : Réseau ferré de France

**SD** : Schéma directeur

**SNCF** : Société Nationale des Chemins de fer Français

**THT** : Très haute tension

**RTE** : Réseau de transport d'électricité

**ZICO** : Zone importante pour la conservation des Oiseaux

**ZNIEFF** : Zone naturelle d'intérêt écologique floristique et faunistique

**ZPPAUP** : Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager